



## Renouvellement de contrat

Par **olly dazs**, le **10/12/2014** à **12:27**

Bonjour,

Je suis un étudiant étranger qui a été embauché en CDD en Juin 2014.

Le PDG étant très satisfait des compétences m'a fait parvenir un papier signé avec une promesse de CDI après le dit CDD (de 6 mois lui), pour le faire parvenir à la préfecture afin de procéder à un changement de statut 'd'étudiant salarié' en 'salarié'.

Un récépissé me fut livré par la préfecture. Le changement de statut est en train de prendre un peu de temps, je dois alors renouveler mon récépissé pour une durée de 3 mois encore. Si je remet ce nouveau récépissé au PDG, peut il me refuser le renouvellement du contrat sous prétexte que le statut de salarié n'a pas encore aboutit? Puis- je faire quelque chose dans ce cas?

Merci

Par **moisse**, le **10/12/2014** à **14:44**

Bonjour,

Vous n'indiquez pas les éventuelles conditions mentionnées par l'employeur pour signer un CDI.

On ne sait donc pas où vous en serez à l'échéance du CDD.